



LE RAINCY

# Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un **aléa**, il ne devient un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone ou des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants.

**Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 4 grandes familles :**

- les risques **naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques **technologiques** : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;
- les risques de **transports** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques.

On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

- Enfin, les risques **sanitaires** (pandémie, épidémie, problèmes alimentaires..) sont de plus en plus prégnants.

**Deux critères caractérisent le risque majeur :**

- une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une **énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

## L'information préventive



En éditant et diffusant aujourd'hui son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), la Ville souhaite informer les citoyens ainsi que ceux qui travaillent ou qui exercent une activité dans les zones à risques.

L'information préventive, instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004, stipule que «L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.»

Depuis plusieurs années, la Ville du RAINCY s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal.



### LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La Commune du Raincy, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des personnes étant la première des priorités de la Municipalité, j'ai souhaité que nous disposions d'un Plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important. Vous avez entre les mains un DICRIM : «Dossier d'Information Commune sur les Risques Majeurs». Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours. Je sais pouvoir compter sur vous. Vous savez pouvoir compter sur nous.

Avec mes sentiments dévoués.

**Jean-Michel Genestier**  
Maire du Raincy

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

### Sommaire

<b>Le risque majeur et l'information préventive</b> .....	p. 1
<b>les risques naturels, technologiques et autres</b> .....	p. 2-3
<b>Les mesures</b> .....	p. 4-5
<b>Les conduites à tenir</b> .....	p. 6-7



## LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES...



### Le risque inondation

La commune du Raincy est potentiellement soumise au risque d'inondation par ruissellement pluvial.

Ce type d'inondation se produit lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents, lorsque la capacité d'infiltration ou d'évacuation des sols ou des réseaux de drainage est insuffisante.

La topographie relativement plate du département de la Seine-Saint-Denis favorise ce type de risque.



### Le risque intempéries

Si la canicule et les intempéries majeures ne sont pas citées dans la loi relative à la mise en place des Plan Communaux de Sauvegarde, ils nécessitent toutefois la mise en place d'une réponse.

Les aléas identifiés sont : la canicule, les vents violents, les fortes précipitations, les orages violents, la neige et le verglas.



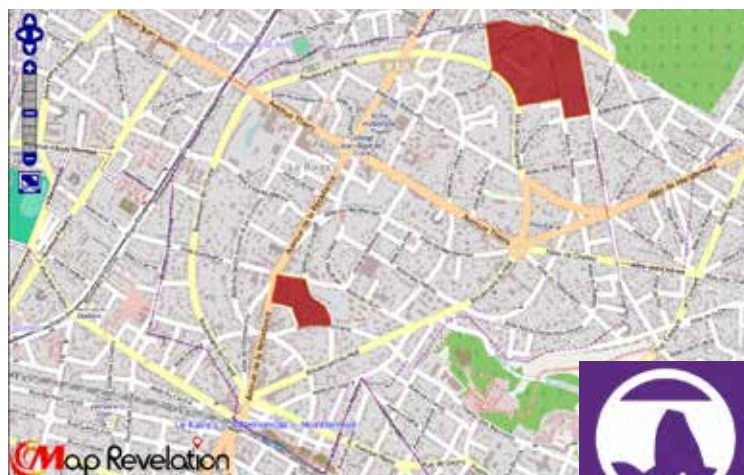
**Pour répondre à ces situation, la Préfecture a mis en place :**

- Un plan départemental de gestion de la canicule
- Un plan d'alerte météo et de gestion des intempéries majeures
- Un plan définissant les mesures d'urgence en cas de pollution atmosphérique.
- Un Plan Spécialisé de Secours conditions atmosphériques exceptionnelles Un Plan Spécialisé de Secours conditions atmosphériques exceptionnelles - phénomène neige verglas.

L'ensemble de ces plans visent à organiser la veille, l'alerte et le traitement (hébergement, évacuations, suivi...)

### Le risque mouvements de terrain

La commune est sujette à des risques de mouvements de terrains, essentiellement de type retrait-gonflement des argiles, de dissolution du gypse et sur tout du fait de la présence d'anciennes carrières.



# Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## Le risque nucléaire

Un incident nucléaire n'est pas envisagé sur la commune, mais comme toutes les communes françaises, ce risque est possible par déplacement de nuages.

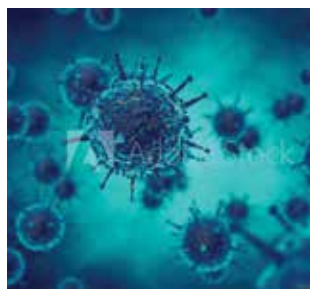
En cas de survenance d'un incident, des **comprimés d'iode sont à distribuer dans un délai de 3 à 12 heures suivant le passage d'un nuage radioactif**. Ces comprimés permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant qui peut-être contaminé.

C'est le Maire qui a la responsabilité de la distribution de ces comprimés sur sa commune. Les services communaux ont mis en place une procédure permettant la distribution rapide de ces comprimés si besoin était.

**Ce même dispositif pourrait être utilisé pour la distribution d'autres éléments à vocation sanitaire (vaccins, médicaments, etc.) dans le cas par exemple d'une pandémie.**



## Les risques sanitaires



Virus H5N1, variole, SRAS, la population doit pouvoir être protégée de tels fléaux naturels, et les services publics continuer de fonctionner malgré une telle catastrophe.

Un tel événement entraînerait éventuellement le confinement de la population et le bouclage de la zone. Les dispositifs de distribution pourraient être activés pour la distribution d'antidotes. La commune s'est dotée d'un Plan de Continuité de services, permettant aux services les plus importants (par ex. état civil, restauration des personnes âgées, services techniques etc..) de continuer à fonctionner malgré les absences liées à une pandémie éventuelle.

À plus petite échelle, les dispositifs liés à l'eau, aux cantines et aux écoles permettraient de déclencher l'alerte et de prendre des mesures en cas de risques sanitaires localisés.

## Les risques biologiques et toxiques



La possibilité d'une attaque terroriste à risque biologique ou toxique n'est pas à exclure sur la commune du fait de la proximité de Paris.

Les principaux enjeux sont le sauvetage des personnes physiques. Outre les habitants de la commune, la présence de zones industrielles a

pour effet une augmentation substantielle de la population présente sur la commune.

Un tel événement entraînerait le confinement de la population et le bouclage de la zone. Les dispositifs de distribution pourraient être activés pour la distribution d'antidotes.

## Le risque transport de matières dangereuses ou radioactives



Le risque de **transports de matières dangereuses ou radioactive** correspond aux transports de transit ou de dessertes de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

La commune est concernée par les transports de matières dangereuses

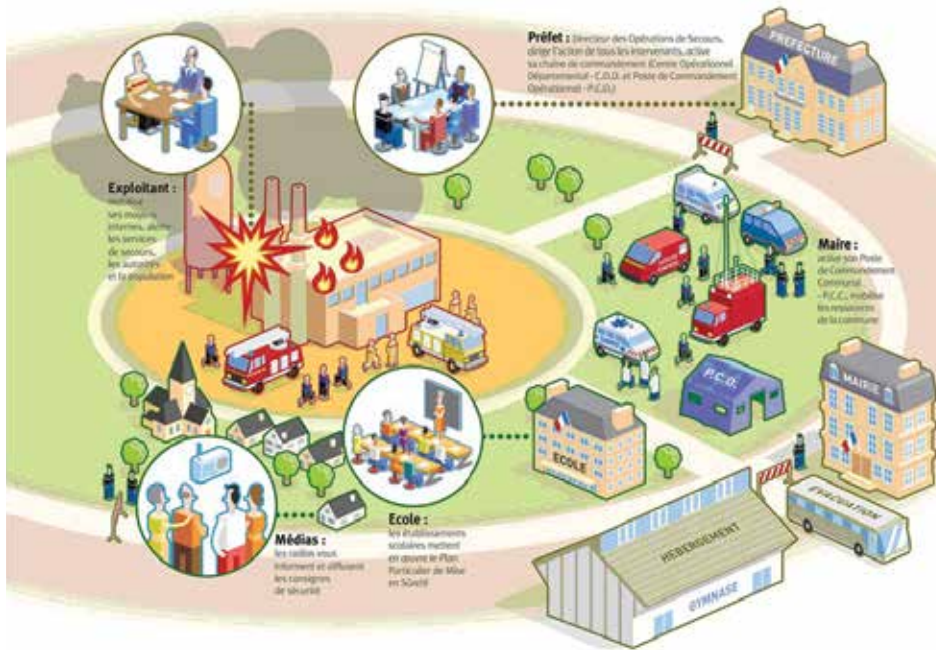
- sur l'ensemble des voies la traversant.
- Les voies ferrées, la gare et les canalisations de gaz

Un accident de ce type entraînerait, suivant les matières, un confinement de la population à proximité de l'accident, voire une évacuation dans une zone limitée.



## LES MESURES

### Le plan communal de sauvegarde



Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) , qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les **moyens et l'organisation mis en œuvre** au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations. Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la communes, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

La **municipalité s'est donc préparée à gérer des sinistres et des sinistrés** s'il en était besoin.

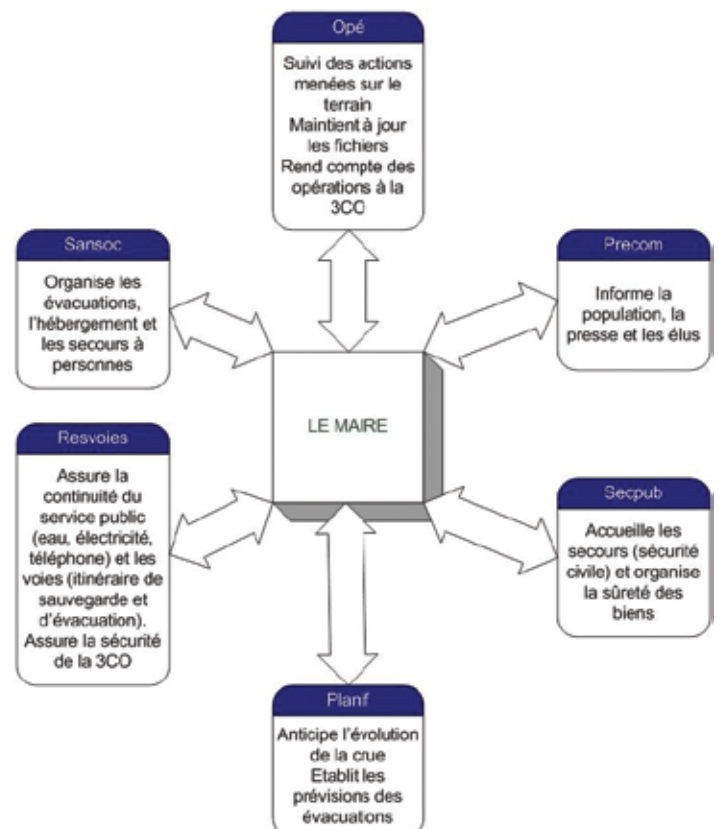
**Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie.**

### La cellule de crise communale opérationnelle (3co)

La Cellule Communale de Crise Opérationnelle (3CO) forme le pôle de gestion de la crise. **Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes.** Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou des plans de secours spécialisés. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale.

#### Ses fonctions sont :

- L'alerte à la population
- L'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques...
- L'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité.
- L'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition à la préfecture du dispositif.
- L'organisation et la coordination du retour à la normale.



# Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## L'alerte

### En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

- Par les sirènes (cf. ci-dessous)
- Par des dispositifs mobiles munis de haut parleurs;
- Par les services de sécurité, en porte-à-porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la mairie;
- Par les médias, en particulier radios FM;
- Par affichage en tout lieux utiles;
- Par l'application SAIP (téléchargeable gratuitement)
- Par les réseaux sociaux

### SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

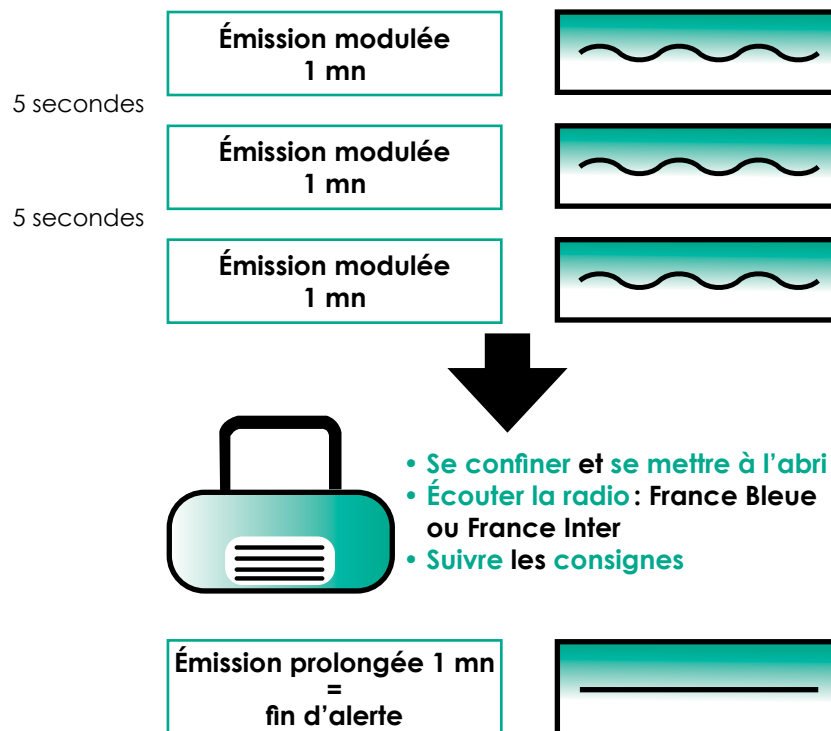
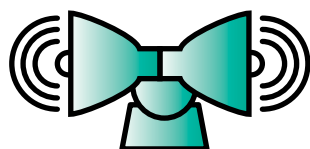
Présentez vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapées..)

### Infos utiles sur internet :

<https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Savoir-reagir-a-l-alerte/Comment-se-preparer>

## LE SIGNAL D'ALERTE DES POPULATIONS

Décret N°90-394 du 11 mai 1990



Dans tous les cas,  
suivre scrupuleusement  
les indications  
des autorités.

N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école,  
ils sont pris en charge  
et en sécurité.

Préparez à toutes fins utiles  
une trousse d'urgence

composée de :

- une lampe de poche avec piles de rechange;
- Une trousse à pharmacie;
- Vos papiers, un peu d'argent;
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine;
- Des couvertures;
- Des vêtements chauds;
- Une réserve d'eau;
- Une radio à piles;
- Du matériel de confinement (gros adhésifs, serpillière, coton...)

## Numéros utiles

Mairie : 01 43 02 42 00

Météo France : 112

Pompiers : 18

Allée du Chêne Pointu  
93390 Clichy-sous-Bois  
01 45 09 79 28

Police : 17

Commissariat de Police du Raincy  
Cour de la Gare - 01 49 44 31 50

SAMU 15

Hôpital:

Centre hospitalier intercommunal  
Le Raincy-Montfermeil  
10 rue du Général Leclerc  
93370 Montfermeil - 01 41 70 80 00

Centre antipoison:

Fernand-Vidal - 01 40 05 48 48

Préfecture:

1 Esplanade Jean moulin  
93000 Bobigny - 01 41 60 60 60



## CONDUITE À TENIR

### Inondation



#### Avant

Lorsqu'un avis est émis sur les ondes, déplacez les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée et rangez-les en hauteur, voire à l'étage supérieur, où ils pourront rester au sec. Prévoyez cales et parpaings à l'avance.

Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage.

Écoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.

#### Pendant

Évacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige.

Emportez votre trousse de survie, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments...

Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale.

Si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre.

Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles ou radio de la voiture).

#### Après

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.

Consultez un spécialiste du chauffage avant de remettre en route le système, et ce, quel que soit le système utilisé.

Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule du robinet est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes.

Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondées, celles-ci devant être considérées comme des pièces contaminées. Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés. Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.

Portez attention à la présence de moisissure (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches au sol ou sur les murs) qui peut entraîner des problèmes de santé, notamment au niveau respiratoire.

Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété et communiquez ces renseignements à la municipalité et à votre compagnie d'assurance.



# Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## Confinement



1. Mettez-vous à l'abri.
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre..
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
8. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

### Conduite à tenir :

**confinement en cas de confinement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école!**

Le personnel des écoles et les autorités s'occupent de vos enfants.  
Vous risqueriez de vous mettre en danger, et de les mettre en danger !



## Évacuation



1. Fermez les portes et les fenêtres.
2. Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.
4. Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
5. Fermez les lumières et autres appareils électriques.
6. Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...).
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité.
8. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez.
9. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
10. Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites aux autorités si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.





LE RAINCY

**MAIRIE DU RAINCY**

121, avenue de la Résistance

93340 LE RAINCY

01 43 02 42 00

[www.leraincy.fr](http://www.leraincy.fr)